



Association
des Propriétaires
du Lac Sept-Îles

DÉTECTION DU MYRIOPHYLLE À ÉPI



Automne 2026

INTRODUCTION

Le 02 mai 2019, l'Association des propriétaires du lac Sept-Îles (APLSI), la Ville de St-Raymond et l'organisme de bassin versant CAPSA signaient une entente de partenariat visant à éviter l'introduction du myriophylle à épi dans le lac Sept-Îles.

Cette entente comporte quatre volets, soit le volet concertation et mobilisation, le volet sensibilisation, le volet mise en place de bonnes pratiques et le volet détection et mesures d'urgence.

Le présent document fait état des résultats des opérations de détection préventive du myriophylle à épi (volet 4) qui ont été effectuées pour l'année 2026 entre le 22 août et le 13 septembre au lac Sept-Îles. On y présente également les différentes étapes préparatoires à la réalisation de ces opérations.

1) Mise en place d'une brigade de détection

En 2019, soit au début de l'opération détection, l'APLSI a fait un appel à tous auprès de ses quelques 450 membres afin de recruter des bénévoles intéressés à détecter la présence (ou non) du myriophylle à épi dans le lac Sept-Îles.

Cette opération s'est déroulée en concordance avec une réunion d'information tenue pour les riverains sur cette plante envahissante le 19 mai 2019.

En réponse à notre appel, 22 personnes se sont portées volontaires pour faire partie de la brigade de détection. Sur ce nombre, une douzaine de personnes ont participé à la détection du myriophylle à épi en 2019, en 2020 et en 2021. En 2022 et en 2023, la brigade de détection de l'APLSI a fait relâche étant donné que la Capsa procédait à l'inventaire des herbiers au lac Sept-Îles. En 2024, la brigade comprenait 11 personnes.

En 2026, la brigade comprenait 6 personnes.

2) Formation

Dans le but d'assurer une détection adéquate et une homogénéité dans le travail effectué, des ateliers de formation avaient été offerts aux participants par la CAPSA en 2019 et en 2021.

Ces ateliers ont porté sur l'identification des plantes exotiques envahissantes, principalement sur le myriophylle à épi, sur l'utilisation des aquascopes (appareil permettant de voir en profondeur dans l'eau) et, dans le but notamment d'assurer une couverture adéquate du territoire à inspecter, sur le protocole à suivre pour couvrir la zone à inventorier, soit en zig-zag, de la rive jusqu'à un point où le fond du lac n'est plus visible.

Concernant les nouvelles personnes ayant joint la brigade depuis 2021 et qui n'ont pas participé aux ateliers de formation, elles ont été prises en charge par les personnes déjà formées en 2019 et 2021.

3) Planification de la détection

Le lac Sept-Îles étant relativement grand (environ 4km² de surface et une douzaine de km linéaires de berges) et comme la Capsa avait procédé à l'inventaire des herbiers en 2022 et en 2023, il a été convenu de concentrer les opérations de détection dans les zones où l'on retrouve des descentes pour bateaux.

Ces zones, considérées comme sensibles et prioritaires, constituent en effet des vecteurs potentiels importants d'introduction du myriophylle à épi puisque des embarcations contaminées provenant d'autres plans d'eau peuvent entrer sur le lac et y naviguer. En fait, selon la littérature et les expériences vécues ailleurs, cette problématique constitue le risque le plus probable d'introduction du myriophylle à épi dans un plan d'eau.

Au lac Sept-Îles, quatre secteurs sont identifiés, soit celui du Club Nautique, celui du lac des Aulnaies, celui de la rivière Gosford et celui de la descente des embarcations non-motorisées en amont et en aval du pont du lac au Chien.

Une fois ce consensus établi, les membres de la brigade se sont répartis les zones à inventorier. Comme dans les années précédentes, la délimitation de ces zones s'est faite sur la base d'une carte fournie (voir annexe 1) par le Ministère de l'Environnement du Québec (MELCCFP) où le lac est divisé en différentes zones territoriales. L'utilisation de cette carte permet de bien identifier le territoire couvert et d'intégrer le résultat de nos travaux dans les bases de données du ministère sur les plantes exotiques envahissantes.

Il a également été entendu que les opérations de détection devaient être réalisées avant la mi-septembre.

Enfin, un rapport succinct indiquant la zone inventoriée, les personnes présentes, la date à laquelle la détection a été effectuée et le résultat de l'opération devait être présenté.

4) Les résultats

Les quatre secteurs prioritaires identifiés auparavant ont été inventoriés.

Dans tous les cas, **les résultats se sont avérés négatifs**, c'est-à-dire que le myriophylle à épi n'a pas été recensé dans les zones inventoriées en 2026.

Les renseignements détaillés de chacune des sessions de détection sont présentés à l'annexe 1.

5) Protocole d'identification d'urgence

En 2026, une mise à jour du protocole d'intervention d'urgence a été réalisée et mis en place pour les besoins des opérations de détection. Ce protocole est disponible sur le site web de l'APLSI au volet "Documentation".

Il prévoit que le responsable des opérations de détection pour l'APLSI est le point de contact pour chacune des équipes de bénévoles s'il advient que du myriophylle à épi est détecté ou si une plante nécessite une identification plus précise.

Dans un tel cas, une bouée de signalisation doit être laissée sur place et le responsable doit contacter la CAPSA pour que celle-ci procède à l'identification formelle de la plante en question. Heureusement, il n'a pas été nécessaire d'utiliser cette procédure encore cette année.

6) Détection à venir

Pour l'an prochain, il nous apparaît important de continuer la détection du myriophylle à épi sur le lac, notamment dans les zones jugées prioritaires.

CONCLUSION

Les opérations de détection du myriophylle à épi réalisées au lac Sept-Îles constituent un des éléments primordiaux pour y éviter la propagation de cette plante aquatique envahissante.

Les résultats obtenus sont encourageants mais la vigilance sera toujours nécessaire au fil des années.

L'APLSI désire remercier la Ville de St-Raymond pour son soutien et la CAPSA pour son support technique.

Elle désire aussi particulièrement remercier les bénévoles qui ont pris à cœur ce projet et qui ont mis encore cette année leur temps, leurs équipements et embarcations au service de l'Association.

Par :

Pierre Gourdeau

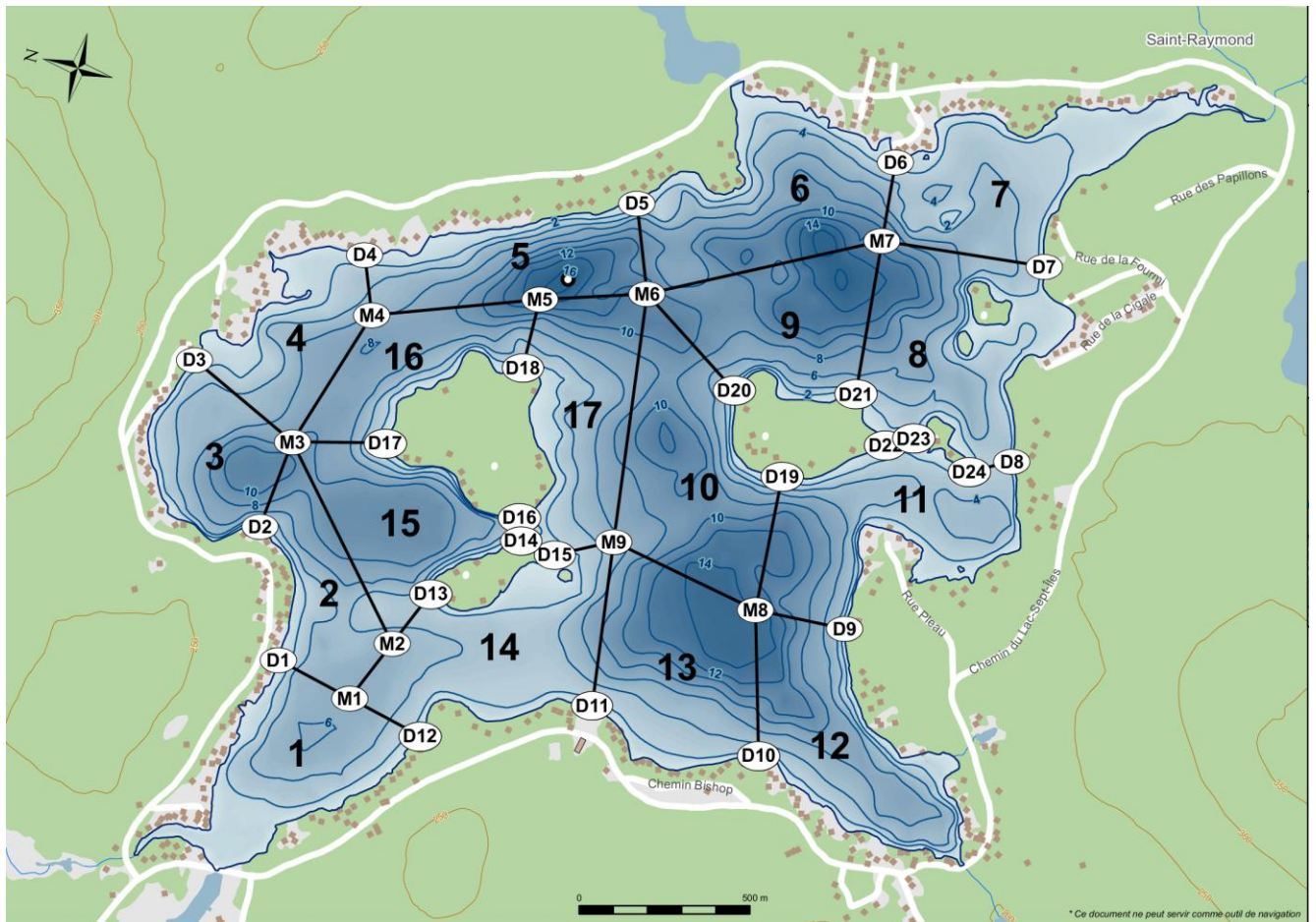
Responsable de la brigade de détection de la Myriophylle à épi

ANNEXE 1

Détection du myriophylle à épi
Renseignements détaillés par zones inventoriées
(Voir carte)

(Mise à jour : 12 septembre 2026)

CARTE DES ZONES DU LAC :



ZONES : 1 à 14

POINTS GPS : D1 à D24

ZONES PRIORISÉES pour 2026 :

Zone D 11 (Club nautique)

Équipe : Guillaume Plamondon, Benoît Gauthier

Date : 06 / 09 / 2026

Espèce recherchée : Myriophylle à épi

Résultat : NÉGATIF

Zone 00 (Lac des Aulnaies)

Équipe : Chantal Rhéaume, Marie-Christine Massé

Date : 11 / 09 / 2026

Espèce recherchée : Myriophylle à épi

Résultat : NÉGATIF

Zone 1 (Rive sud plus la charge de la rivière Gosford)

Équipes : Pierre Gourdeau, Alain Rioux

Dates : 31 / 08 / 2026

Espèce recherchée : Myriophylle à épi

Résultat : NÉGATIF

Zone 6 (Pont du lac au chien)

Équipe : Pierre Gourdeau, Luc Proulx

Dates : 22 / 08 / 2026 et 6 / 09 / 2026

Espèce recherchée : Myriophylle à épi

Résultat : NÉGATIF

ZONES NON PRIORISÉES pour 2026:

Zone 7 (Baie Vachon)

Équipe : Pierre Gourdeau

Dates : 22 / août / 2026

Espèce recherchée : Myriophylle à épi

Résultat : Négatif

Coordonnées des membres de la brigade de détection 2026:

Benoit Gauthier : bgauthier99@hotmail.com, 418-337-6617

Pierre Gourdeau : pierregourdeau@gmail.com, 418-208-5140

Marie-Christine Massé : mariechristine.masse@gmail.com, 418-906-7877

Guillaume Plamondon : guillaumeplamondon@yahoo.ca, 581-881-1389

Luc Proulx : lucproulx00@gmail.com, 581-745-6573

Chantal Rhéaume : chantalrheaume@gmail.com 418-977-4687

Alain Rioux : alain.rioux697@gmail.com, 418-576-7779